

Schengen: migration du système d'information Schengen (SIS 1+) vers le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II). Règlement

2008/0078(CNS) - 05/06/2008

Le Conseil a pris acte de l'état actuel du dossier et d'un nouveau calendrier pour la mise en œuvre du SIS de 2^{ème} génération (SIS II). Selon ce calendrier, la migration du SIS I au SIS II est prévue pour **septembre 2009**.

Ce calendrier permettra à toutes les parties (États faisant partie de l'espace Schengen, États ne faisant pas partie de l'espace Schengen et Commission) d'établir leur planification en vue de la poursuite du développement du Système d'information Schengen II et de sa mise en service. Ce calendrier a été adopté par le Conseil sans débat.